

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE CYCL'YN

ATTENTION : la Communauté de Communes Yvetot Normandie a ouvert une enveloppe financière de 30 000 € d'aides pour l'achat de vélos aux particuliers à compter du 1<sup>er</sup> mars pour l'année 2022.

Lorsque l'enveloppe sera entièrement consommée plus aucune subvention ne pourra être octroyée aux habitants avant la fin de l'année 2022.

Il convient aux habitants de se tenir informés de la consommation de l'enveloppe avant d'effectuer leur achat de vélo.

Yvetot Normande souhaite favoriser le développement de la pratique du vélo au quotidien. Par délibération du 24 février 2022, la Communauté de Communes propose de renouveler le dispositif d'aide financière pour inciter ses administrés à acquérir un vélo qu'il soit neuf ou non, électrique ou non, pour les adultes ou enfants ainsi qu'une aide par foyer pour l'achat de cariole à vélo (transport des enfants et/ou des courses).

# LE DEMANDEUR (particulier majeur)

Nom	Prénom
Nom	
Adresse mail :	N°tél. :
Adresse : N°Rue	
Code Postal :  _ _ _	
` ·	nineur) = celui qui va utiliser le vélo / l'équipement Prénom
Date de naissance ://	
Quel type d'équipement avec vo	us acheté ?
O Avec assistance électrique	o sans assistance électrique
· · · · · ·	
Le matériel acheté est-il ? One	euf Od'occasion



Ann de mieux vous connaître, merci de repondre aux questions suivantes :
Vous êtes : ○ un homme ○ une femme  Vous vivez : ○ seul ○ seul avec enfant(s) ○ en couple ○ en couple avec enfant(s)  Vous êtes : ○ élève de l'enseignement primaire ou secondaire ○ étudiant ○ apprenti ○ en formation ○ en activité ○ au foyer ○ en recherche d'emploi ○ retraité ○ autre
Pour les personnes en activité, vous êtes : ○ artisan/ commerçant ○ chef d'entreprise ○ cadre et assimilé ○ profession intermédiaire ○ employé ○ ouvrier ○ agriculteur
Nombre de personne(s) composant votre foyer :
Nombre de voiture(s) dont dispose votre foyer :
Nombre de vélo(s) dont dispose votre foyer (avant l'achat du vélo pour lequel vous demandez une aide)
Avant d'acquérir votre nouveau vélo, cariole, à quelle fréquence pratiquiez-vous la bicyclette ?
Maintenant que vous avez acquis votre nouveau vélo, cariole, à quelle fréquence comptez-vous l'utiliser ?
Comment comptez-vous utiliser votre nouveau vélo, cariole ?  O Pour aller au travail / sur le lieu d'étude O Pour les courses Pour les loisirs O Pour les visites, déplacements administratifs ou autres déplacements quotidiens
Quels sont les services favorisant la pratique du vélo dont vous aimeriez voir le jour sur notre territoire ?
<ul> <li>○ Formation à la pratique du vélo, remise en selle, savoir rouler en ville</li> <li>○ Location de vélos classiques ou électriques</li> <li>○ Information et sensibilisation sur les déplacements à vélo</li> <li>○ Stationnement vélo sur l'espace public (centre-ville, autour de votre domicile)</li> <li>○ Stationnement vélo sur votre lieu d'emploi ou d'études</li> <li>○ Accès à du stationnement sécurisé fermé à la gare</li> <li>○ Accès à du stationnement sécurisé dans les parkings en ouvrage type centre commercial, centre-ville</li> <li>○ Autre :</li> </ul>
Auriez-vous acheté ce vélo sans l'aide à l'achat ? Oui Onon



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

#### Pour l'attribution d'une aide à l'acquisition d'un vélo ou d'une cariole

Je soussigné(e) :         ○ M . ○ Mme .         Nom
Atteste que je suis bien
le représentant légal du mineur de plus de 18 ans (à compléter uniquement si l'acquéreur est mineur) acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de la CCYN  Nom:
Prénom :
acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de la CCYN
Et je m'engage dans le délai de 3 ans (pour les vélos d'enfants 3 à 17ans) ou dans un délai de 10 ans (pour les vélos adultes : plus de 18 ans) à compter de la signature de la convention de subvention :  à ne percevoir qu'une seule aide de la CCYN pour le vélo / cariole objet de la demande d'aide,  à apporter la preuve aux services de la CCYN qui en feront la demande que je suis bien en possession du vélo éligible à l'aide de la CCYN tel que défini dans la convention,
à restituer l'aide octroyée par la CCYN, dans l'hypothèse où le vélo concerné viendrait à être revendu dans ce délai.
Sanction en cas de détournement de la subvention : Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.
[Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudic

[Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».]

Fait à : Le :

Signature:

Les données personnelles que vous fournissez à l'appui des pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide, sont traitées par la Yvetot Normandie pour l'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo. Ces données sont conservées pendant une durée de 3 ans et sont supprimées au-delà de cette durée. Par ailleurs, les données supplémentaires renseignées par vos soins dans le questionnaire sont facultatives à l'octroi de l'aide sont utilisées à des fins statistiques, après anonymisation, sur les usages de la mobilité. Elles seront conservées pour une durée de 1 an. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez s'il-vousplait adresser votre demande à : contact@yvetot-normandie.fr , Communauté de Communes Yvetot Normandie, service protection des données, 4 rue de la Brême, 76190 YVETOT



# LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- Le présent formulaire de la demande aide et l'attestation sur l'honneur dûment complété.
- La copie de la facture d'achat avec le nom et l'adresse du bénéficiaire et la mention du type de vélo acheté. La facture d'achat doit être datée entre le 01.03.2022 et le 31.12.2022. (Une facture d'achat chez un professionnel ou une association de revente de vélo d'occasion est nécessaire, les achats entre particuliers ne sont pas subventionnables)
- Un **justificatif de domicile** (facture d'eau / gaz / électricité de moins de 3 mois). La personne doit résider sur le territoire d'Yvetot Normandie
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Une copie de la pièce d'identité de du bénéficiaire
- si l'acquéreur est un mineur :
  - o la copie d'une pièce d'identité
  - la copie d'un document (livret de famille) justifiant que le bénéficiaire est bien le représentant légal de l'acquéreur
  - o une attestation d'hébergement



Vérifiez que vous fournissez l'ensemble de ces pièces avant l'envoi de votre dossier ! Tout dossier incomplet vous sera retourné.

L'enveloppe d'aide est de 30 000 € pour l'année 2022, ne tardez pas les premiers dossiers seront aidés.

### Envoyez le dossier complet à

en format papier à
 Service Transition Ecologique
 Lucie GAUTHIER
 4 rue de la Brême
 76190 YVETOT
 contact@yvetot-normandie.fr
 02.77.43.99.93

• ou en ligne via le formulaire : https://urlz.fr/hA3f

